

DECISION DE LA PRESIDENTE

Département de l'Ardèche – Arrondissement de Privas

DECISION N° 024_20_DP_CAPCA

OBJET : APPROBATION DES DOSSIERS D'AIDES FINANCIERES AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE ET DE L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MEDITERRANEE CORSE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE STATION D'EPURATION DE TYPE « FILTRES PLANTES DE ROSEAUX » ET D'UN RESEAU DE COLLECTE DES EAUX USEES - COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE SERRE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-17 et L5211-2 ;
- Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, article 1, II ;
- Vu la Directive sur les Eaux Résiduaires Urbaines ;
- Vu la Directive Cadre de l'Eau ;
- Vu la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;
- Vu l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 relatif à l'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2kg/j de DBO5 ;
- Considérant la nécessité de réduire les déversements d'eaux usées dans le milieu naturel ;
- Considérant la nécessité d'atteindre le bon état des cours d'eau prévu dans la Directive Cadre sur l'Eau ;
- Considérant l'importance et la nécessité des travaux à entreprendre ;
- Considérant que ces travaux sont pris en compte dans le dispositif d'aides « Pass Territoires », du Conseil Départemental de l'Ardèche ;
- Considérant que ces travaux de collecte, de transfert et de traitement des eaux usées, remplissent les conditions d'éligibilité pour l'attribution d'une aide

financière de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ;

- Considérant l'intérêt de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental de l'Ardèche dans le cadre de l'appel à projet « Pass Territoires », pour les travaux concernant la création d'un réseau de collecte et de transfert des eaux usées ainsi que la création d'un ouvrage de traitement de type « filtres plantés de roseaux », sur la commune de Saint Etienne de Serre ;
- Considérant l'intérêt de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, pour les travaux concernant la création d'un réseau de collecte et de transfert des eaux usées ainsi que la création d'un ouvrage de traitement de type « filtres plantés de roseaux », sur la commune de Saint Etienne de Serre ;
- Considérant les financements mobilisables via le « Contrat d'Agglomération » conclu le 25 novembre 2019, entre la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Après information du Bureau réuni le 8 avril 2020 en audioconférence.

Considérant ce qui suit :

L'étude menée par le Cabinet Naldéo sur la commune de Saint Etienne de Serre a démontré qu'au centre du village/quartier Ladreytchon et le Tremoulet, les effluents des habitations rejoignent des réseaux unitaires sur chacun des deux versants du bourg et qu'ils se déversent directement dans le milieu naturel. Cette situation est provoquée soit par des dispositifs autonomes non conformes (collecteur unitaire commun avant de rejoindre un système de fosse toutes eaux et à priori d'épandage) soit, par des terrains trop exigus ne permettant pas la mise en place d'une filière d'assainissement non collectif.

Conjointement à la réalisation des travaux de transfert et de collecte des eaux usées permettant de raccorder une population de 70 Equivalents Habitants (EH) en hiver et d'environ 140 EH durant la période estivale, il convient de créer une station d'épuration de type « filtres plantés de roseaux » sur un étage de traitement, permettant d'offrir des garanties de traitement vis à vis du milieu récepteur, supérieures aux exigences imposées par la réglementation.

Compte tenu de éléments précédemment cités, il apparaît nécessaire d'approuver le principe du dépôt d'un dossier de demande de financement auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche dans le cadre du dispositif d'aides « Pass Territoires » et auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse dans le cadre du nouveau Contrat d'Agglomération 2019/2021, pour un montant de dépense totale évalué à 450 000 € HT.

La Présidente de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche :

- **Adopte** le projet de travaux pour la création d'un réseau de collecte et de transfert des eaux usées ainsi que la réalisation d'une station d'épuration de type « filtres plantés de roseaux » d'un étage de traitement, dans le

village/quartier Ladreytchon et le Trémoulet, sur la commune de Saint Etienne de Serre, évalué à 450 000 € HT,

- **Sollicite** Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche pour l'obtention d'une subvention, d'un maximum de 30 % sur un montant total de dépense estimé à 450 000 € HT, soit 135 000 € HT d'aide financière attendue,
- **Sollicite** Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour l'obtention d'une subvention d'un maximum de 30 % sur un montant total de dépense estimé à 450 000 € HT, soit 122 500 € HT d'aide financière attendue répartie de la manière suivante : 49 000 € HT de subvention pour la création de la station d'épuration de type « filtres plantés de roseaux » et 73 500 € HT pour les travaux de réseau.
- **Décide** que cette opération d'assainissement sera réalisée selon les principes de la Charte qualité nationale des réseaux d'assainissement,
- **Décide** qu'il sera mentionné dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises, que l'opération sera réalisée sous Charte qualité nationale des réseaux d'assainissement,

A Privas, le 14 avril 2020

Par délégation du conseil communautaire,
En l'absence de la Présidente,
En l'absence du 1^{er} Vice-Président,
Le 2^{ème} Vice-Président, Yann VIVAT




Ainsi fait et décidé les, jour, mois et an susdits.
Certifié conforme au registre des délibérations.

Date de publication de la présente décision : 16/04/2020 (publication sur www.privas-centre-ardeche.fr)

Envoyé en préfecture le 15/04/2020

Reçu en préfecture le 15/04/2020

Affiché le 15/04/2020



ID : 007-200038933-20200414-024_20_DP_CAPCA-AU